

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS**



**Réunion du Comité Syndical
Mardi 10 mars 2026**

N° de la délibération	Nombre de membres du Comité	Nombre de présents		Quorum (article 11 des statuts modifiés)
		Titulaires	Suppléants	
1188	21	9	1	7

Approbation du compte de gestion 2025

Le Comité syndical du SMEL (Synergie Mer Et Littoral) s'est réuni mardi 10 mars 2026 à 14 heures 30 au Centre expérimental du SMEL 33 rue du Banc du Nord à BLAINVILLE-SUR-MER en présentiel, sur convocation du 25 février 2026.

M. Alain NAVARRET, Président du SMEL, préside la séance

Secrétaire de séance : M. Hervé AGNES.

PRÉSENTS

Délégués du conseil départemental de la Manche (titulaires) et du Calvados (1 suppléant)

M. Alain NAVARRET, conseiller départemental canton Bréhal, Président du SMEL
M. Hervé AGNES, conseiller départemental canton de Quettreville-Sur-Sienne
Mme Isabelle BOUYER-MAUPAS, conseillère départementale canton Agon-Coutainville, 1^{ère} vice-présidente
Mme Hedwige COLLETTE, conseillère départementale canton Créances
M. Daniel DENIS, conseiller départemental canton Val de Saire
M. Benoît FIDELIN, conseiller départemental canton Les Pieux
Mme Mélanie LEPOULTIER, conseillère départementale – canton de Bayeux
M. Thierry LETOUZÉ, conseiller départemental canton Cherbourg-en-Cotentin

Délégués des EPCI titulaires :

Mme Ghyslène LEBARBENCHON, communauté de communes de la Baie du Cotentin
M. Jean-Marie POULAIN, communauté de communes Côte Ouest-Centre Manche

EXCUSÉS

Délégués du conseil départemental de la Manche et du Calvados :

M. Jacques COQUELIN, conseiller départemental canton Valognes
M. Cédric NOUVELOT, conseiller départemental canton de Courseulles-Sur-Mer
M. Yvan TAILLEBOIS, conseiller départemental canton Granville

Délégués des EPCI :

M. Yves ASSELINE, communauté d'agglomération le Cotentin
M. Alain BACHELIER, communauté d'agglomération Mont-Saint-Michel Normandie
M. Jacky BIDOT, communauté de communes Coutances Mer et Bocage
Mme Claude BOSQUET, communauté de communes Coutances Mer et Bocage
M. Jean-René LECHATREUX, communauté d'agglomération du Cotentin
M. Daniel LECUREUIL, communauté de communes Granville Terre et Mer
M. David LEGOUET, communauté d'agglomération du Cotentin, 2^{ème} Vice-Président
M. Didier LEGUELINEL, communauté de communes Granville Terre et Mer
Mme Manuela MAHIER, communauté d'agglomération le Cotentin

Approbation du compte de gestion 2025

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le rapport de séance du 10 mars 2026 ;

Vu le compte de gestion de l'exercice 2025 du SMEL établi par Monsieur le payeur départemental, comptable public, pour la période du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2025 présentant les résultats identiques à ceux du compte administratif 2025 ;

Après en avoir délibéré,

Le Comité du SMEL, sans voix contre, ni abstention, à l'unanimité des membres présents, **approuve** le compte de gestion 2025 avec les résultats présentant un **excédent global de 423 440,05€** se répartissant comme suit :

- Section de fonctionnement : excédent de 185 150,38 €
- Section d'investissement : excédent de 238 289,67 €

Pour extrait conforme,
Le président du SMEL,
Alain NAVARRET



En cas de contestation de cette délibération, vous pouvez engager un recours gracieux auprès du président du Syndicat Mixte Synergie Mer Et Littoral ou formuler un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Caen – 3 rue Arthur Le Duc 14000 CAEN - dans un délai de deux mois à compter de la date de publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours Citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr